



Secrétariat général / Mairie de Paris
Parc de Bercy - Pavillon du Lac
1, rue François Truffaut - 75012 PARIS
Tél. : 39 75 - www.paris.fr

Mairie de Paris - Service de l'Écologie urbaine
Section Interventions et contrôles des nuisances
Parc de Bercy - Pavillon du Lac
1, rue François Truffaut - 75012 PARIS
Tél. : 39 75 - www.paris.fr

Préfecture de police
Direction des transports
et de la protection du public
Sous direction de la protection sanitaire
Bureau des actions contre les nuisances
12/14, quai de Gesvres - 75004 PARIS
Tél. : 01 49 96 34 18
www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr

Conciliateurs de justice
Se renseigner auprès de chaque mairie
d'arrondissement.

Maisons de la justice et du droit
15/17, rue du Buisson Saint Louis - 75010 PARIS
Tél. : 01 53 38 62 80
6, rue Bardinet - 75014 PARIS
Tél. : 01 45 45 22 23
16/22, rue Jacques Kellner - 75017 PARIS
Tél. : 01 53 06 83 40

**Centre d'information et de documentation
sur le bruit (CIDB)**
12/14, rue Jules Bourdais - 75017 PARIS
Tél. : 01 47 64 64 64 - www.infobruit.org

**Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement (CAUE)**
32, boulevard de Sébastopol - 75004 PARIS
Tél. : 01 48 87 70 56 - www.caue75.com

**Association départementale d'information
sur le logement (ADIL 75)**
46 bis, boulevard Edgar Quinet - 75014 PARIS
Tél. : 01 42 79 50 50 - www.adil75.org

Renseignements sur les subventions
pour les travaux d'isolation acoustique :

**Agence nationale pour l'amélioration de
l'habitat (ANAH)**
Délégation régionale de l'ANAH
254, rue de Bercy - 75579 PARIS CEDEX 12
Tél. : 01 53 46 64 19

**Mouvement Pact Arim
pour l'amélioration de l'habitat**
Pacte de Paris
29, rue Tronchet - 75008 PARIS
Tél. : 01 42 66 35 98

MAIRIE DE PARIS
DIRECTION GÉNÉRALE
DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
DIRECTION DES PARCS, JARDINS
ET ESPACES VERTS
SERVICE DE L'ÉCOLOGIE URBAINE

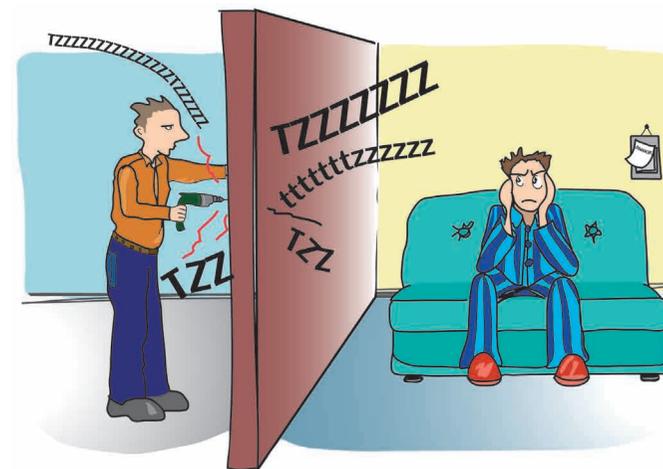
Pour toute information
paris
info Le 3975
Paris.fr
*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe

Création graphique O2 France - www.o2france.com - Illustrations : Claire Marszal - Maquette : Yann Engel - Impression : IMP - Édition : 2006 - Imprimé grâce au procédé CTP avec des encres à base végétale sur du papier 100% recyclé certifié Ecolabel européen.



BRUITS DE VOISINAGE BRICOLAGE ET TRAVAUX

• DÉMARCHES • ADRESSES UTILES •



QUE FAIRE ?

Si vous préférez être réveillé par le chant des oiseaux plutôt que par la perceuse de votre voisin...

... l'article R1336-7 du Code de la santé publique relatif aux bruits de voisinage sanctionne les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé par leur durée, leur répétition ou leur intensité. Leur constat ne nécessite pas de mesure de bruit.

Cette réglementation s'applique 24 heures sur 24.

L'article R. 623-2 du code pénal, réprime le tapage nocturne.

Pour les bruits diurnes comme pour les bruits nocturnes, l'amende peut atteindre 450 €.



